
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 21 mars 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglisiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 ; présents : 12 ; votants : 14 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

Absents : Joseph DEVEVEY

Procuration : Eric COUDRON à Anne CHOUVET, Marietta DE WEERT à Jacques ROUX

Secrétaire de séance : Anne-Laure DUPASQUIER

Objet : Convention CAF – Habilitation informatique monenfant.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire explique au conseil municipal que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) a créé le site internet www.monenfant.fr afin d'accompagner et d'informer les familles tout au long de leur vie de parents (petite enfance, enfance et adolescence). Il vise notamment à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil des enfants en leur permettant de disposer d'une information sur les offres existantes collectives et individuelles.

Ce site recense la quasi-totalité des structures d'accueil (établissement d'accueil des jeunes enfants et accueils de loisirs) financés par les allocations familiales.

A ce titre et afin de pouvoir enrichir et mettre à jour les données relatives au centre aéré de la commune, il est nécessaire de signer une convention avec la CAF afin de fixer les modalités d'accès à ce site.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, y compris les éventuels avenants ultérieurs notamment concernant la désignation des personnes habilitées à renseigner les données.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Autorise** Madame le Maire signer la convention d'habilitation informatique pour le site monenfant.fr ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, y compris les éventuels avenants ultérieurs notamment concernant la désignation des personnes habilitées à renseigner les données.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

